

Portrait des communs genevois

Vers une transition territoriale

Prof. énoncé théorique
Luca Pattaroni

Directeur pédagogique
Paola Viganò

Maître epfl
Valentin Bourdon

Gabriela Jeanrenaud

Portrait des communs genevois

Vers une transition territoriale

Enoncé théorique de Master

EPFL - ENAC - AR

Janvier 2020

Table de matières

Comment repenser une ville en commun ?

Le commun: un modèle d'organisation social

Une définition en débat

Fin de la propriété

De l'Homo œconomicus à l'Homme sociabilis

Autre mode de gouvernance

Le commun, porteur d'un modèle urbain ?

Les enjeux des communs urbains

Etat des lieux des communs urbains genevois

Maille Braillard réinterprétée

Agriculture

Habitation

Choix de trois objets

Le commun domestique comme archétype spatial

Deux coopératives genevoises

Ecoquartier Les Vergers

Cressy

Scénario: Genève 2050, croissance zéro

Bibliographie

Comment repenser une ville en commun ?

De nos jours et dans notre société actuelle, il existe une contradiction entre le désir de croissance illimitée, la surconsommation et les ressources naturelles finies. Le système économique dominant engendre des crises qu'il semble incapable d'éviter, contribue à l'augmentation des inégalités sociales et favorise un marché financier instable. De plus et face à ces constats, l'État paraît impuissant et les modes d'actions collectifs naissants n'arrivent à s'imposer sur le long terme.

Il est alors intéressant de s'interroger sur la notion du « commun ». Cette dernière offre un nouveau cadre épistémologique qui aurait le potentiel de conduire nos sociétés à une meilleure gestion des ressources naturelles et à l'adoption de modes de vie plus équilibrés. Si la notion de « commun » suppose une répartition des pouvoirs différente que celle actuellement en place, permettant d'une part un partage des ressources plus juste et d'autre part une gestion collective de ces dernières, quelle serait le modèle urbain correspondant ? Comment repenser une ville pour qu'elle puisse être définie comme étant en « commun » ?

Tout d'abord, la théorie des communs apparaît dans le milieu académique à la fin du 20^{ème} siècle par l'intermédiaire de l'économie politique avant de s'étendre à la sociologie, la philosophie et depuis peu aux études urbaines et architecturales. Cependant, cette théorie ne s'étend pas encore complètement à la pratique urbanistique et architecturale. Il n'existe pas à l'heure actuelle une théorie qui porte sur la traduction du « commun » en modèle spatial. Je souhaite donc, comme hypothèse pour ce travail, développer l'idée que le « commun » suppose un modèle d'organisation social et qu'il est porteur d'un modèle urbain.

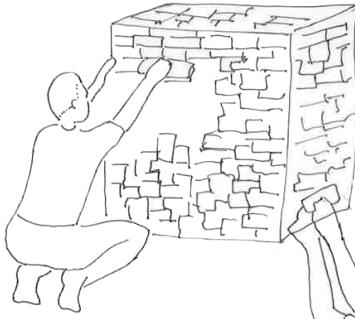
Démarche

Au regard du foisonnement de définitions relatives à la notion de « commun », qu'elles nous aient été fournies par Ostrom, Hardt et Negri, Dardot et Laval, Coriat ou Festa, il est nécessaire

de préciser la définition qui servira de base pour ce travail.

Nous définirons donc dans un premier chapitre les principaux éléments nous permettant de définir le « commun », tout en étudiant le changement de paradigme économique, sociétal et politique qu'il engendre.

Puis, dans le deuxième chapitre, nous aborderons des exemples d'implications spatiales utilisées lors de l'adoption de la notion de « commun » et répondront plus précisément à la question : comment le commun urbain aboutit à une vision politique de la ville ? Enfin, nous illustrerons les propos théoriques développés lors de ce travail par une étude de cas effectuée à Genève afin de montrer la mise en application de ce concept général au sein d'un territoire précis. Dans un premier temps, un état de lieux à l'échelle cantonale permet d'identifier les programmes les plus représentatifs des pratiques du « commun ». Ce travail cartographique a comme fond une pensée systémique qui permet de mettre en réseau les différents éléments qui composent la ville. Dans un second temps, trois objets seront choisis pour une étude à une échelle plus domestique. Ceci nous aidera à établir un catalogue de dispositifs socio-architecturaux reliés aux pratiques du « commun ». Finalement, ces dispositifs seront par la suite insérés dans une réflexion plus large afin de conclure s'ils peuvent supposer un changement à une échelle plus grande.



Le commun: un modèle d'organisation social

« Les commons sont avant tout une forme d'organisation sociale, une manière de décider collectivement des règles qui permettent d'avoir une vie plus juste, plus équilibrée. »

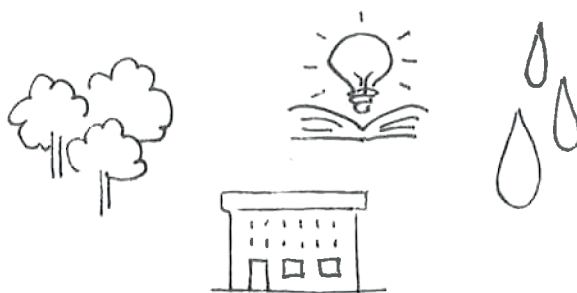
Hervé Le Crosnier





communauté

+



ressource partagée

+



faire-commun

Le commun: un modèle d'organisation social

Une définition en débat

Même s'il s'agit d'un terme ancestral, l'usage contemporain du terme « commun » a émergé dans divers contextes théoriques et pratiques, ce qui a abouti à plusieurs définitions. Le terme lui-même possède un nombre important de connotations philosophiques, juridiques et religieuses (Dardot et Laval 2014). Il peut paraître être un concept vague ou, au contraire, tenu comme acquis. Il est donc nécessaire dans un premier temps de clarifier la définition étudiée dans le cadre de ce travail.

Une première approche associe le « commun » à une ressource qui a comme caractéristique la propriété d'être commune à tous. On parle dans ce cas, des « communs », en référence à un qualitatif au pluriel. Cette définition, qui provient de la tradition du droit romain relative aux « res communis », fait référence aux ressources matérielles – forêt, sol, rivage – et aux ressources immatérielles – connaissance, logiciels (Dardot et Laval 2014). L'approche reste toutefois incomplète car elle suggère que certaines ressources sont communes à tous par défaut, sans aborder en profondeur la relation sociale entre les individus qui partagent ces communs.

Une autre approche met l'accent sur la relation sociale de partage et on se réfère, dans ce cas, au « commun », substantif au singulier. En effet, plusieurs travaux semblent s'accorder sur le fait que le commun existe dès le moment où une initiative sociale de partage d'une ressource par une communauté se met en place, c'est-à-dire le « commoning » ou « faire commun ». Lors de ce processus, les individus décident ensemble des règles ou normes de partage (Dardot et Laval 2014; Bollier, Petitjean, et Le Crosnier 2013; Harvey 2012). Ainsi, le commun devient un ensemble constitué de trois éléments : le faire-commun, la ressource partagée et la communauté. Cette approche permet d'élargir la notion du « commun » et elle touche une grande variété de situations. Dans le livre *la « Renaissance des Communs »*, David Bollier donne des exemples concrets tels que la réappropriation et la gestion des semences traditionnelles par les femmes dans un village en Inde, ou encore la création du « software open-source » Linux et son partage sur Internet.

Dans ces exemples, la structure sociale autour de la ressource ne se base pas sur la propriété. Les décisions prises par les individus concernant le partage ne dépendent pas d'une institution, qu'elle soit publique ou privée. Les personnes s'auto organisent pour définir les normes de partage afin de garantir l'avantage collectif. La notion du « commun » rompt donc avec un certain nombre des valeurs économiques, politiques et sociales sur lesquelles notre société se base.

Fin de la propriété

Le droit à la propriété constitue l'un des fondements de la pensée libérale qui a été très influencée, entre autres, par les écrits de John Locke. Avec sa « théorie du travail », ce philosophe anglais défend le droit naturel des individus à la propriété acquise à travers le travail. Le marché attribue une valeur à la propriété et les personnes peuvent échanger librement leurs biens en accord avec la régulation de l'État. Si Locke écrit à la fin du 17^e siècle pour soutenir la liberté commerciale contre l'autorité monarchique, pour beaucoup d'économistes encore aujourd'hui, la propriété privée garantit le bon fonctionnement de la société et reste le seul moyen de gérer une ressource.

En effet, l'idée qu'une communauté puisse partager durablement une ressource a longtemps été décrédibilisée, notamment après la publication d'un article de Garrett Hardin en 1968. En reprenant Malthus, le biologiste met en évidence la compétition qui survient entre les individus lorsqu'ils partagent une ressource finie, les « commons ». Il donne l'exemple fictif d'un pâturage ouvert où des éleveurs disposent librement de la terre. Selon Hardin, chaque éleveur décide progressivement de rajouter plus d'animaux pour maximiser ses gains, ce qui amène à la « tragédie des commons » étant donné que le champ est limité et ne peut pas accueillir tous les animaux. La solution idéale serait la propriété privée avec le droit de transmission par l'héritage, qu'il reconnaît injuste car exclusif, mais préférable au système des commons, prédestiné à la ruine. La « tragédie des commons » sera reprise dans de nombreuses écoles et universités, contribuant au développement de préjugés quant à l'impossibilité d'une action collective efficiente dans ce domaine (Bollier, Petitjean, et Le Crosnier 2013). Elle servira également à justifier les enclosures par le marché ou par l'État de diverses ressources, comme les nappes phréatiques, la terre ou encore les gisements pétroliers.

Les travaux de la chercheuse américaine Elinor Ostrom et son équipe ont contribué à élargir le débat et démontrer l'efficacité d'un modèle d'action

collectif et autogéré. À partir d'études empiriques effectuées à travers le monde, Ostrom a défini des règles et outils permettant aux communautés de s'auto-organiser et de partager dans le long terme les « Common pool resources » - les forêts, les pêcheries, les pâturages, l'eau d'irrigation, etc. Elle résume ces règles en huit « principes de conception » publiés dans son livre « Gouvernance des biens communs » en 1990. D'autres exemples historiques témoignent également de la capacité des individus à coopérer et mutualiser des ressources, tel que le système de gestion collective du bois et de la terre à l'époque médiévale basé sur le droit coutumier.

Dans tous ces exemples de gestion qui offrent une alternative à la propriété, l'idée de possession individuelle laisse place à la cogestion responsable. Si la propriété accorde une certaine exclusivité à celui qui possède la ressource, la notion du « commun » suggère l'inclusion. Les rapports sociaux sont alors plus influencés par la coopération et l'engagement collectif que par l'individualisme et la concurrence. En remettant en cause la notion de propriété, le « commun » évoque un mode d'organisation social basé sur des types de comportements qui diffèrent.

De l' « homo oeconomicus » à l' « homo sociabilis »

Dans le cadre du « faire commun », les personnes dialoguent, se concertent, s'organisent et coopèrent pour trouver des solutions pratiques qui conviennent à la collectivité. Ces compétences sociales ne semblent pas avoir été prises en compte dans la perception de l' « homo oeconomicus » qui est la base de nombreux raisonnements économiques.

Dans le modèle de comportement de l' « homo oeconomicus », on retrouve l'hypothèse que l'homme est un être « rationnel » qui recherche l'utilité maximale en faisant les meilleurs choix possibles. Les théories de John Locke, Adam Smith et l'article de Garrett Hardin défendent cette théorie que l'homme privilégie son intérêt personnel au travers de calculs rationnels. Selon l'exemple donné par Hardin dans la « tragédie des communs », les éleveurs « rationnels » sont poussés par l'individualisme, voire l'égoïsme, et ajoutent toujours plus d'animaux dans les pâturages sans en avvertir les autres. Beaucoup d'expérimentations sociales se basent sur ce mécanisme et un grand nombre de littérature contribue à diffuser l'idée généralisée que l'homme est, par nature, individualiste et à la recherche de profits (Bollier, Petitjean, et Le Crosnier 2013). Avec le développement du néolibéralisme, la logique de concurrence s'est répandue au sein de notre société, tout en influençant nos environnements de travail, nos activités personnelles et notre rapport au temps (Dardot et Laval 2014).

L'homme est, certes, « *oeconomicus* », mais il serait incorrect de se contenter de cela. Cette conception ne prend pas en compte les comportements humains liés à l'émotion comme l'altruisme, la confiance et le besoin d'appartenance à un groupe. Le paradigme du commun, d'un autre côté, semble dessiner une vision de l'homme plus complexe et qui est plus en accord avec la réalité. Le commun suppose que le choix des individus par rapport à une ressource soit guidé par l'intérêt personnel mais aussi par l'intérêt du groupe. Les personnes se donnent alors les moyens d'assurer un partage équitable de la ressource. La création de règles et d'outils de partage qui caractérisent le « faire commun » permettent cela. L'organisation sociale du commun autour de la ressource existe grâce à un arsenal d'outils créé par la communauté pour en assurer la gestion. Il n'est alors pas question qu'une autorité impose une manière de faire. Les règles sont établies par les membres de la communauté eux-mêmes. La notion du commun propose ainsi un mode de gouvernance plus autonome et participatif.

Autre mode de gouvernance

La naissance de l'État libéral moderne est fortement liée au mouvement des enclosures (Bollier, Petitjean, et Le Crosnier 2013). Dans ce processus, les ressources ont été sorties de leur contexte et transformées en marchandise ; le marché s'occupait de la production et l'État était responsable de la gouvernance. L'action étatique devrait être pourtant, en théorie, limitée et se restreindre à assurer les libertés individuelles sans intervenir trop lourdement sur le marché.

Avant les enclosures, les ressources étaient prises en charge par une communauté ou par un groupe de personnes qui s'assurait de la production et en même temps de la gouvernance. Si au début les gens avaient un impact direct sur l'exploitation et l'entretien de la ressource, après les enclosures, leur participation était beaucoup plus réduite. Aujourd'hui le marché et l'État sont, d'une manière générale, souvent très liés. Ils sont unis par une vision du monde basée sur la croissance économique, le progrès et la consommation. Les personnes continuent d'avoir peu d'importance sur les décisions concernant les ressources.

La notion du « commun » propose une participation directe à la gouvernance des ressources comme c'était, souvent, le cas avant les enclosures. Les exemples étudiés par Ostrom mettent en évidence la capacité des communautés à trouver un système institutionnel pour gérer une ressource. Les personnes sont tout à fait compétentes

pour mettre en œuvre des solutions créatives et innovantes pour la gestion d'une ressource afin d'atteindre un objectif commun.



Le commun, porteur d'un modèle urbain?

« Common spaces emerge in the contemporary metropolis as sites open to public use in which, however, rules and forms of use do not depend upon and are not controlled by a prevailing authority. »

Stavros Stavrides

Fous de danse à Tempelhof
Berlin, 2017



Fig.4 Occupation du parc Gezi en Istanbul

Le commun, porteur d'un modèle urbain?

Les enjeux des communs urbains

Si le commun, tel que défini dans le premier chapitre, implique un accès ouvert et égal d'une ressource partagée par une communauté, il va à l'encontre des valeurs qui prédominent dans le contexte urbain actuel.

En effet, la ville, lieu de rencontres, d'échanges et d'innovations, abrite également des mécanismes de distinction et d'exclusion sociales (Secchi 2015). L'origine même de la ville est liée au phénomène de classe : la création de surplus - au départ agricole - permettant à la ville de se développer, est généralement contrôlée par une élite. Cette situation s'est d'autant plus aggravée avec le développement du capitaliste qui a introduit une logique de concurrence obligeant les élites à réinvestir sans cesse une part importante des bénéfices tirés de leurs investissements (Harvey 2012). L'augmentation des inégalités sociales et l'épuisement des ressources font partie des grandes conséquences de ce type d'économie.

Ce système aujourd'hui néolibéral se retranscrit dans la ville notamment à travers une spéculation foncière des différents tissus sociétales induisant un processus de fragmentation spatiale entre quartiers riches et quartiers pauvres, ainsi qu'une gentrification et un embourgeoisement des centres villes. De plus, les enclosures amènent à exclure les habitants de leur droit d'usage et transforment les ressources urbaines en marchandises, tel que l'utilisation de l'espace public et bâti, des ressources naturelles, du patrimoine culturel etc.

Depuis plus de dix ans, des mouvements sociaux à caractère altermondialistes sont apparus dans le monde s'opposant au processus de privatisation et à différentes formes de marchandisation (Dardot et Laval 2014). Même si les causes spécifiques de révolte sont propres à chaque pays, ces mouvements convergent en demandant une meilleure qualité de vie en ville et une plus grande transparence de la gestion des ressources urbaines (Susser et Tonnelat 2013). De nombreuses manifestations ont revendiqué la construction d'un « commun » et certaines

ont également abouti à construire un « commun » de manière temporaire.

Prenons l'exemple de la « guerre de l'eau en Bolivie ». En 2000, la firme Bechtel privatisa le service d'eau de Cochabamba et augmenta les prix. En réaction à cela, la population a organisé de nombreuses protestations qui ont progressivement atteint une grande ampleur. Finalement, l'État annula le contrat signé avec la firme et le service d'eau redevint public. Dans cet exemple, l'eau a été considérée comme une ressource commune et les manifestants ont exigé une gestion citoyenne de la ressource. Ils ont donc exprimé le désir de construire un « commun ».

Un second exemple est le mouvement « Occupy Gezi » à Istanbul. En 2013, le gouvernement d'Erdogan avait prévu d'enterrer le parc Gezi dans le cadre du développement d'un projet urbain. Si les premiers manifestants étaient principalement des résidents, militants et écologistes, suite à la répression violente de la police, le mouvement s'amplifia et devint une contestation générale contre le gouvernement d'Erdogan, rassemblant plus de 100 000 personnes. Le parc, devenu le symbole de la lutte, fut occupé et devint temporairement une ville dans la ville. Les occupants s'approprièrent l'espace public et établirent de nouvelles pratiques basées sur le partage. À l'intérieur du campement, l'argent ne fut pas utilisé et les personnes partagèrent l'eau et la nourriture. Les gens ont également mis leurs compétences à disposition de tous : des docteurs travaillèrent dans des infirmeries improvisées et des professeurs organisèrent des cours publics. Finalement, après plusieurs semaines de confrontations, l'occupation du parc prit fin lorsque la police l'envahit.

Dans ces deux exemples, les protestants se sont battus pour une utilisation collective des ressources et une forme plus démocratique de leur gestion. Dans le cas du parc Gezi, les manifestants créèrent même une gestion démocratique de l'espace public de manière temporaire avec des expérimentations collectives. La notion du « commun » dans la ville vient s'opposer aux processus d'enclosures et de marchandisation des ressources urbaines. Réclamer la ville comme un « commun » devient un enjeu principalement politique du fait que les habitants ont la possibilité de plus participer à la gouvernance des ressources urbaines. Ils ont ainsi plus de contrôle sur le surplus de bénéfice qu'ils produisent et reproduisent (Harvey 2012). Cette théorie, qui peut paraître quelque peu radicale, permet d'éviter que les ressources de la ville soient contrôlées par une minorité, comme c'est le cas depuis leurs origines. Le « commun » apparaît donc comme une solution possible pour remédier aux injustices urbaines et redonner aux habitants leur droit à la ville. Il participe à l'élaboration d'une vision défendant le concept d'une ville plus ouverte, équitable et durable.

Dans les deux exemples ci-dessus, l'identification et la construction du commun urbain apparaissent dans des mouvements sociaux. D'autres activités absorbent également cette idée du commun urbain comme l'habitation, l'agriculture et l'usage de l'espace public.

État de lieux des communs urbains genevois

Habitation : du squat à la coopérative d'habitation participative

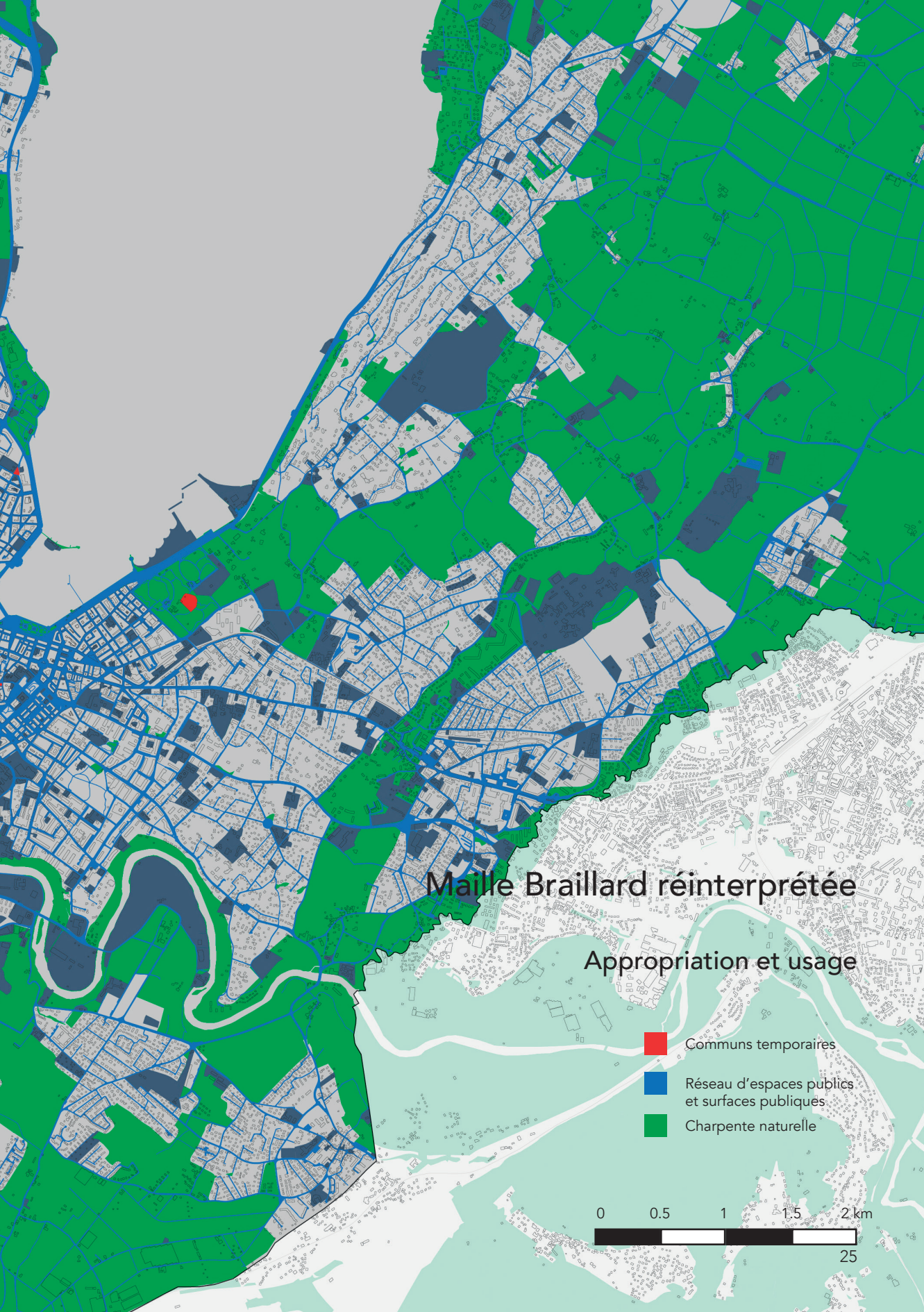
Un relevé cartographique entre 1971 et 2019 des habitats à caractère «commun» révèle une transition entre les mouvements squat et le développement des coopératives d'habitation participatives. Même si le premier reste plus militant et subversif, les deux modes d'habitation aspirent à un autre vivre ensemble guidé par les principes d'autogestion et participation.

Le mouvement squat débute à Genève à partir des manifestations contre la démolition et reconstruction du quartier des Grottes au milieu des années 1970. La ville - qui détient 75% du terrain - prévoit de densifier le quartier avec la construction d'une « cité composée de bureaux, de commerces et d'immeubles d'habitation à grande densité, c'est-à-dire répondant aux exigences de rendement capitaliste du sol au centre-ville », comme le résume le Collectif d'auteurs (1979, 8) dans *Vivent les Grottes*. Le projet menace ainsi d'expulser la population ouvrière qui habite dans le quartier ainsi que de détruire un tissu urbain singulier du 19^e siècle.

C'est alors que des militants d'extrême gauche occupent les bâtiments vides pour s'opposer à leur destruction en soutien aux résidents. Le mouvement se répand dans la ville par la suite grâce à une politique de tolérance relative de la part de l'État et à l'acceptation du mouvement par une partie de population. Les occupations remettent en question le droit à la propriété et les standardisations des modes de vie en proposant un autre monde social basé sur la solidarité, l'hospitalité et l'autogestion (Grégorio et Pattaroni 2012). Les salles communes.

A partir de 2002, la politique de tolérance de l'État prend fin ainsi que le soutien populaire au mouvement squat. Le mouvement s'éteint petit à petit donnant lieu à d'autres formes de logement sociaux comme les coopératives d'habitation participatives. En effet, la CODHA (Coopérative de l'habitat associatif) se crée en 1994 avec l'idée de poursuivre les valeurs de solidarité et d'entraide propagées par les squats.



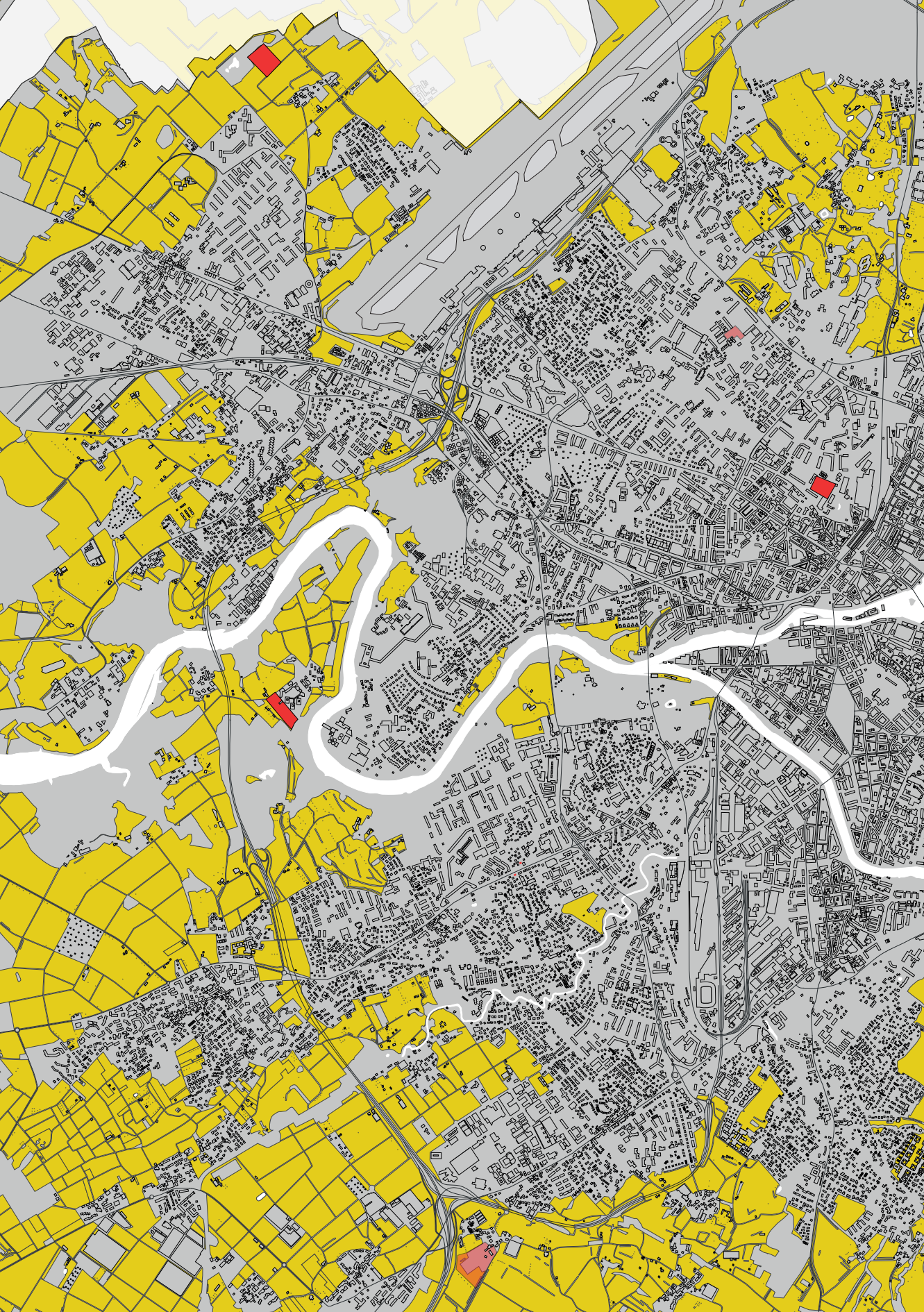


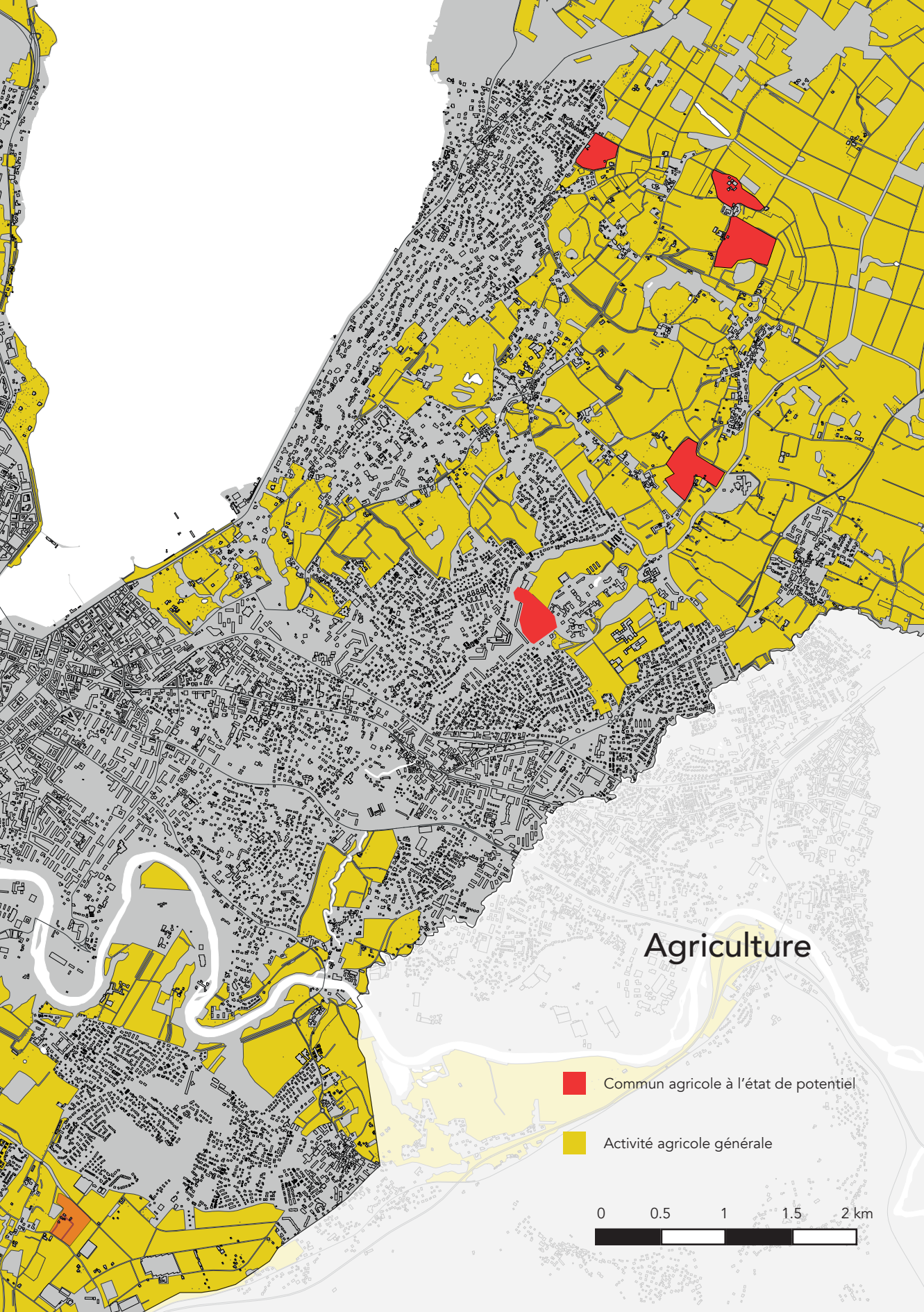
Maille Braille réinterprétée

Appropriation et usage

- Communs temporaires
- Réseau d'espaces publics et surfaces publiques
- Charpente naturelle







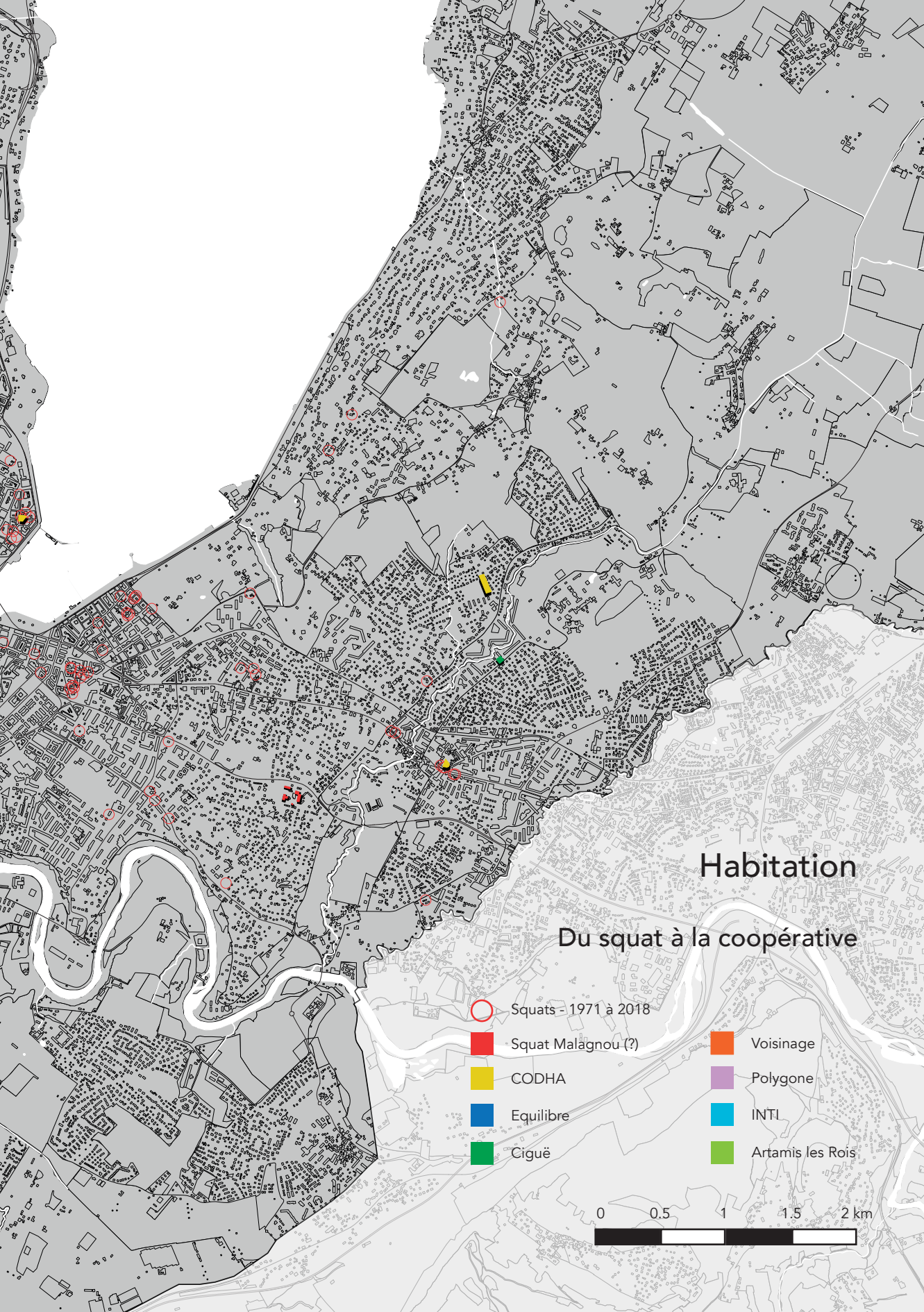
Agriculture

■ Commun agricole à l'état de potentiel

■ Activité agricole générale

0 0.5 1 1.5 2 km





Maille Braillard réinterprétée

Genève bénéficie d'une situation particulière par rapport à d'autres villes en ce qui concerne l'aménagement public et paysager. En effet, la ville est structurée par une maille paysagère, fruit d'un plan directeur régional imaginé par Maurice Braillard et Albert Bodmer entre 1933 et 1936. Le réseau d'espaces publics agence et ordonne sur l'ensemble du canton les immeubles, les zones industrielles, l'espace agricole etc.

Cependant, un espace public ne suffit pas pour créer un commun ; si l'idée d'usage et partage est présente, l'autogestion n'apparaît pas très souvent. Les espaces publics à caractère communs identifiés sont temporaires : ils apparaissent lors des manifestations collectives ou des événements participatifs comme le festival autogéré Xenopode à Meyrin.

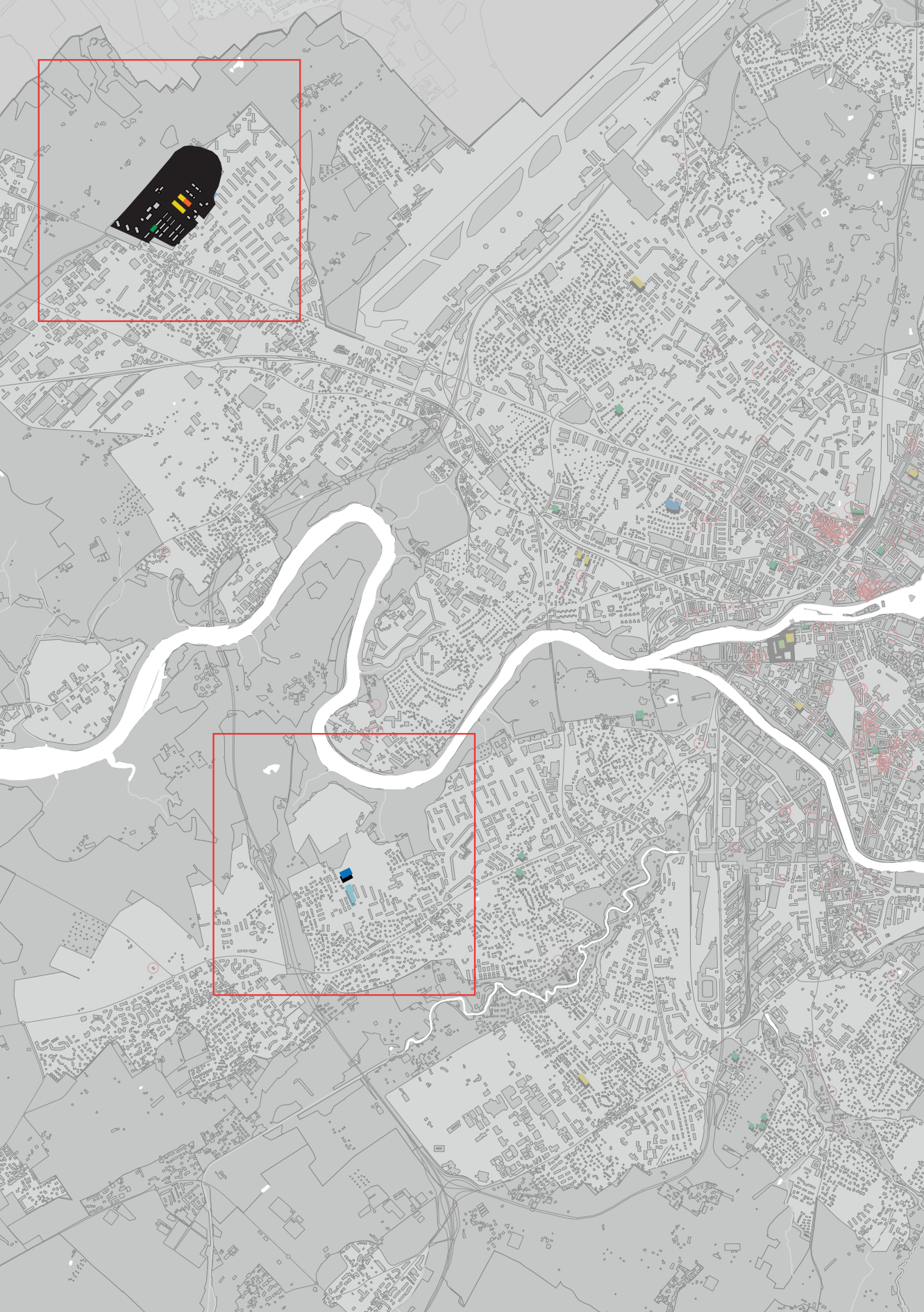
Agriculture

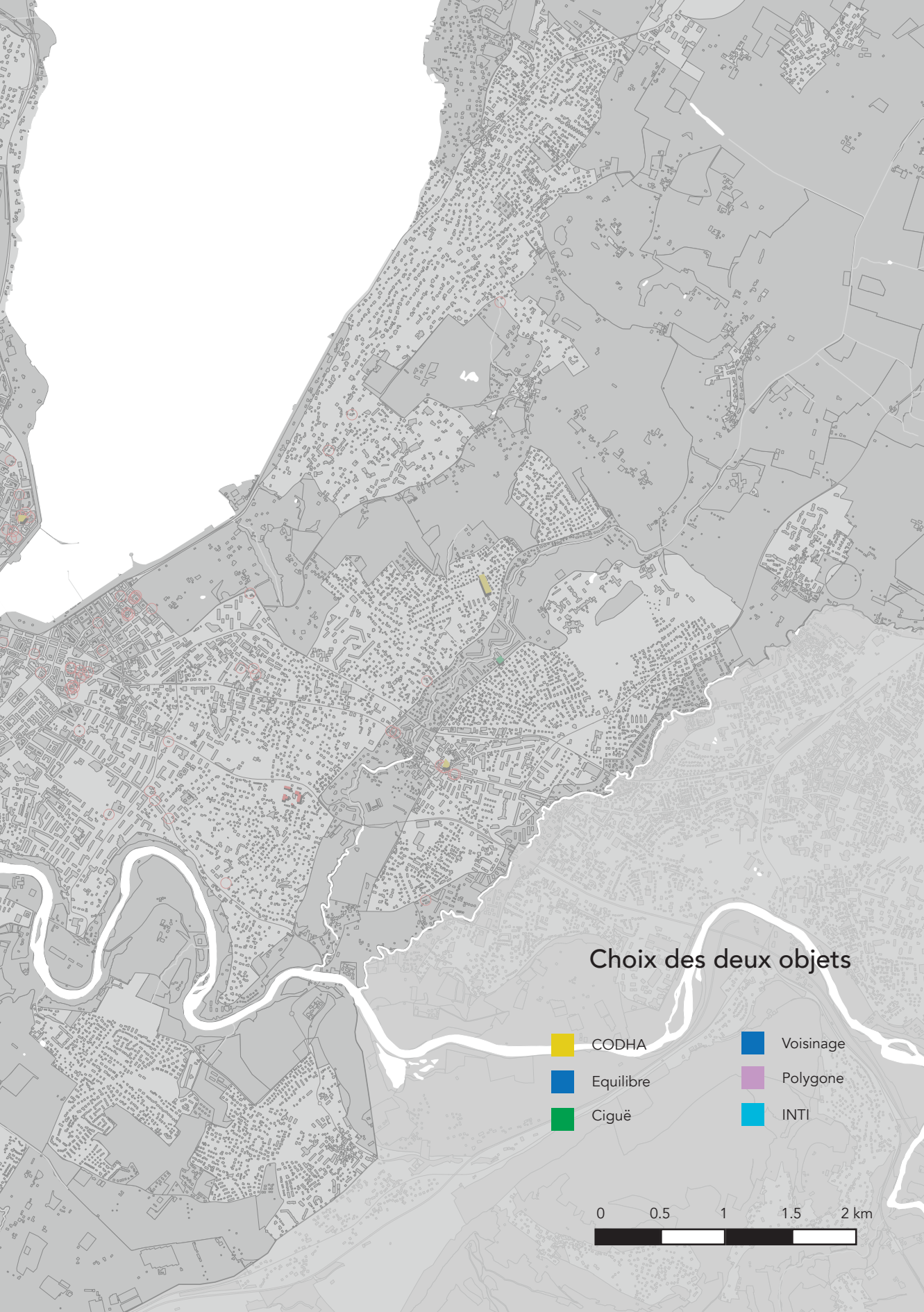
Les communs agricoles identifiés correspondent à des fermes partagées par un groupe de personnes comme Cultures locales, la ferme de Femée et les serres de Beaulieu (le plus autogéré de tous).

Choix de trois objets

Les relevés cartographiques des communs urbains genevois par rapport à quelques activités présentent des éléments qui ont cessé d'exister – les squats – ainsi que des objets temporaires – ceux dans l'espace public. En général, le commun apparaît dans un état de « potentiel » : le partage et une communauté ou groupe de personnes est présent mais il manque le « faire commun » ou l'appropriation de la ressource. Cette idée de potentiel est présentée par Stéphane Tonnelat et Ida Susser qui identifient trois communs urbains d'après la thèse d'Henri Lefebvre du droit à la ville. Selon ces auteurs, les communs sont souvent dans un état de potentiel dans une ville et apparaissent dans un enjeu de lutte ou révolution (Susser et Tonnelat 2013).

Pour la petite étude de cas qui suit, on se tourne vers les coopératives, une des formes plus pérennes du commun à Genève. Il s'agira de regarder dans le quotidien, les pratiques de partage des habitants et sa relation avec l'aménagement de l'espace.





Choix des deux objets

- | | | | |
|---|-----------|---|-----------|
|  | CODHA |  | Voisinage |
|  | Equilibre |  | Polygone |
|  | Ciguë |  | INTI |





Le commun domestique comme archétype spatial

« Vivre en squat n'est pas juste une réponse à une crise du logement : c'est proposer d'autres manières d'organiser nos vies. Tant qu'on en aura envie, ça sera toujours d'actualité ! Nous occupons des lieux et la rue pour expérimenter d'autres manières de faire que celles qu'on nous impose et pour réaliser nos désirs. »

squatteur anonyme

Photos de Julien Gregorio



0 250

Le commun domestique comme archétype spatial

Écoquartier Les Vergers

En 2012 la municipalité de Meyrin décide de lancer un projet ambitieux d'un écoquartier. Localisé sur une ancienne zone agricole de 16 hectares, le projet prévoit la construction de 1350 logements de façon à accueillir environ 3000 nouveaux habitants. Le développement du quartier se base sur les trois piliers du développement durable : la solidarité sociale, la responsabilité environnementale et l'efficacité économique. Afin d'introduire une diversité socioculturelle et favoriser l'implication des nouveaux habitants, la commune octroie ses droits à bâtir (47%) à des coopératives d'habitations participatives et à la Fondation Nouveau Meyrin (FNM). Elles doivent s'inscrire sur une charte de qualité et lancer un concours d'architecture pour les futurs immeubles. La charte évolutive définit les objectifs à atteindre pour l'écoquartier tels que l'efficacité énergétique, la valeur écologique et sociale des espaces extérieurs et la mobilité. La commune met également en place diverses démarches participatives de façon à impliquer les Meyrinois, les constructeurs et futurs habitants.

Coopérative Équilibre

Lorsque la coopérative Équilibre obtient un droit de superficie dans l'écoquartier, elle reprend les grandes lignes de son premier projet à Cressy et lance un concours d'architecture. Le cahier de charges est élaboré aussi par les futurs habitants lors des diverses réunions participatives. Les architectes choisis sont Daniela Liengme et Baillif-Loponte.



Contexte urbain

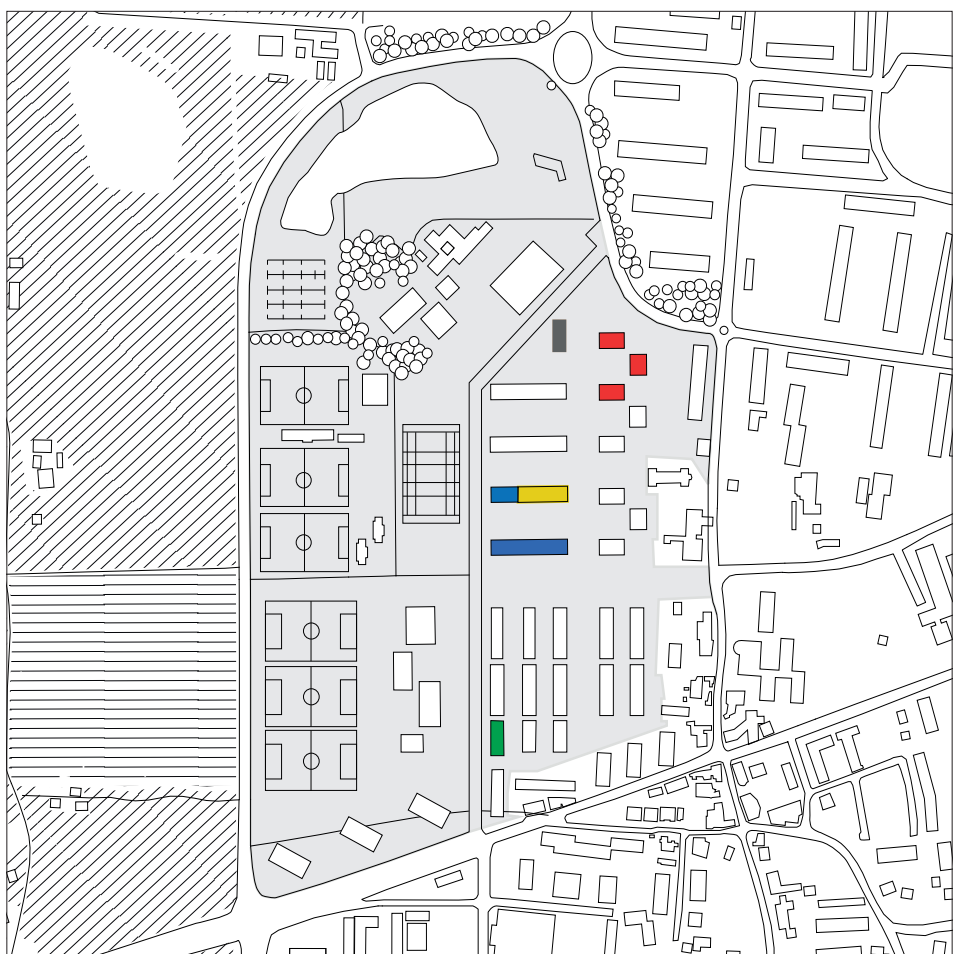
0 250



Coopératives d'habitations participatives

Situation

L'écoquartier se situe entre 25 et 30 minutes de la gare Cornavin en transports publics. La gare de Meyrin est à 20 minutes à pied depuis le quartier.



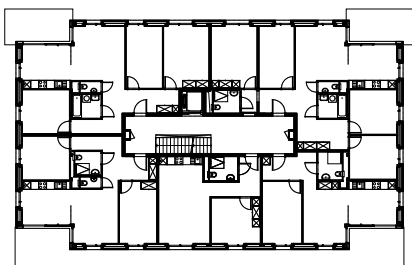
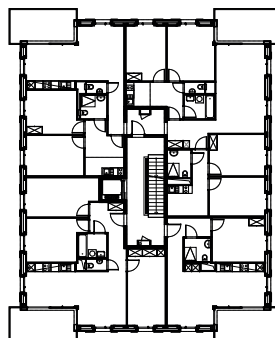
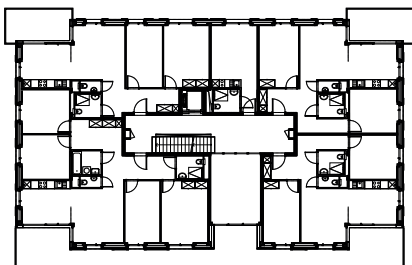
Ecoquartier Les Vergers

0 100

Équilibre Polygone Voisinage CODHA Ciguë

Forme urbaine et aménagements extérieurs

Les 3 immeubles de la coopérative Équilibre sont réunis en fer-à-cheval autour d'une esplanade formant ainsi un ensemble. Les espaces extérieurs n'appartiennent pas à la coopérative et les habitants ne peuvent donc pas aisément le modifier, comme le raconte une habitante.



Principe typologique

Les immeubles ont 5 étages avec 4 à 5 appartements qui bénéficient souvent d'une double orientation. Un noyau central distribue les appartements et se dilate jusqu'à la façade formant des espaces de rencontres : buanderie collective, bureaux partagés. Quelques étages ont aussi une pièce multifonctionnelle qui permet l'éventuel prolongement d'un des logements ou l'installation d'un atelier (Chabod et Hanssens 2019).



Espaces collectifs: prolongement

Les balcons prolongent la salle de **séjour** jusqu'à l'extérieur formant des pièces extérieures et au même temps espace de rencontre entre voisins. Sa disposition régulière dans la façade est coupée par endroits par les loggias sur double hauteur qui forment les espaces communs (Chabod et Hanssens 2019).



Projet agro-alimentaire du quartier

Lors de la démarche participative initiée par la commune de Meyrin en 2014, les futurs habitants et la population locale manifestent l'envie de développer une agriculture urbaine dans l'écoquartier. L'alimentation constitue effectivement une préoccupation partagée par plusieurs, les gens veulent ainsi avoir plus de pouvoir de décision concernant l'origine, la production et la qualité de la nourriture.

Des groupes de travaux se sont alors formés autour de l'idée d'une alimentation artisanale et d'une filière « de la fourche à la fourchette ». C'est ainsi que le Supermarché participatif paysan (SPP), baptisé la Mini Fève, se crée en 2016, le pionnier en Suisse.

D'autres projets se mettent en place : une boulangerie, une laiterie et une boucherie artisanales pour assurer une transformation artisanale des certains produits. Finalement, le projet d'une auberge participative pour fermer la boucle de la filière. Afin de favoriser les liens de voisinage et l'intégration culturelle et générationnelle, le l'auberge proposera une cuisine autogérée ainsi qu'une programmation culturelle.

L'écoquartier compte aussi avec un poulailler, une autre initiative fruit des démarches participatives. Un groupe de personnes forme une association pour pouvoir porter ce projet.

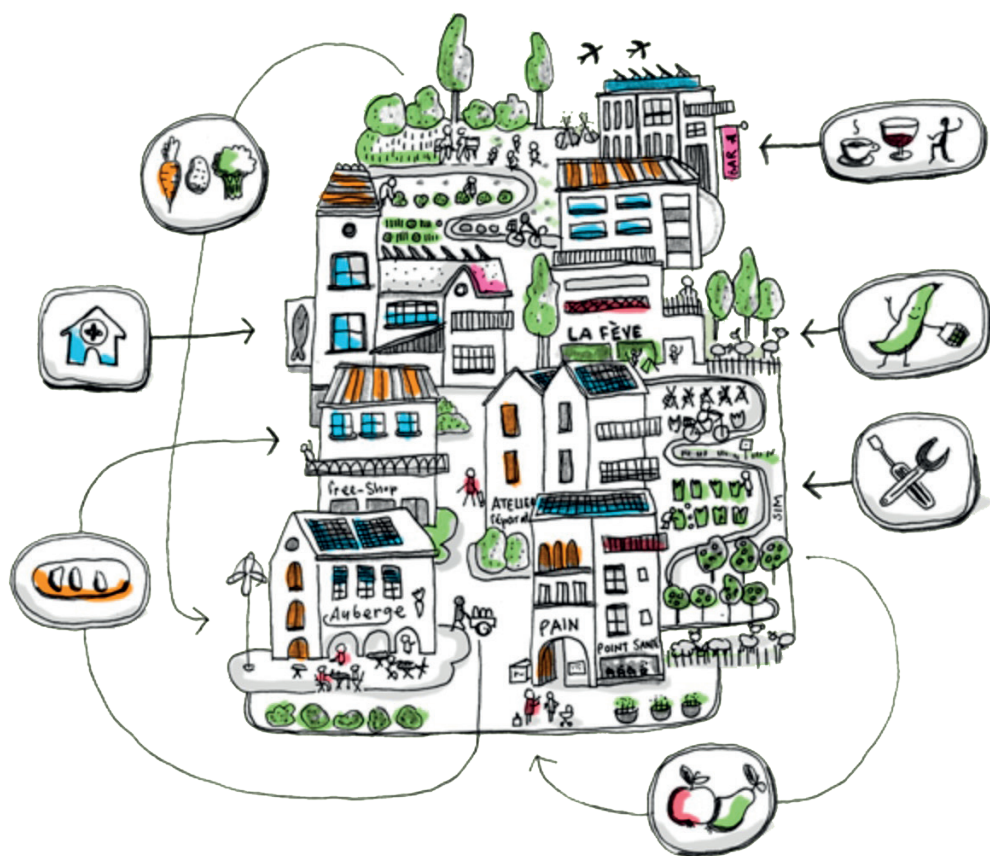
La Ferme de la Planche, située en face du quartier, est en cours de rénovation et sera le siège des activités agricoles, pédagogiques et d'entretien paysager au sein de l'écoquartier. Elle sera gérée par la Coopérative agricole de la Ferme.

En 2017, l'écoquartier a reçu la visite de Rob Hopkins, créateur du mouvement Villes en Transition et enseignant en permaculture.





Le poulailler mobile
Ecoquartier des Vergers, Meyrin



Circuits courts et collaborations

Le projet alimentaire de l'écoquartier vise créer des circuits courts entre la production, la distribution, la transformation et la consommation. Pour la production, autre que la Coopérative agricole de la Ferme, il y a une collaboration avec des paysans locaux tels que la Ferme de Femée, le jardin de Max et la ferme de Touvière.



0 250



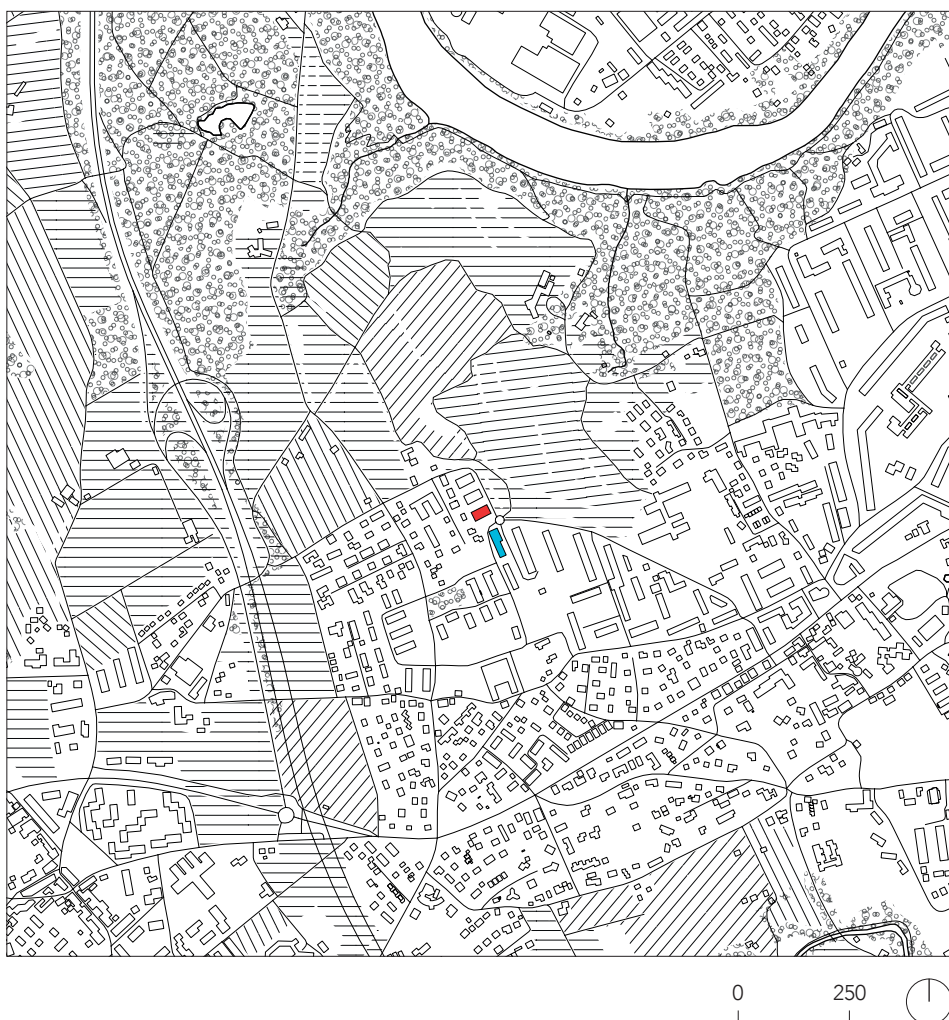
Cressy – Coopérative Équilibre

En novembre 2007, la coopérative Équilibre, Cooplog et SCHS (Société Coopérative d'Habitation Genève) reçoivent une proposition de la Fondation pour la Promotion du Logement bon marché et Coopératif (FPLC) : l'attribution d'une parcelle à Cressy sur la commune de Confignon. Le terrain est propriété de l'État qui le loue aux coopérative sous la forme d'un droit de superficie de 99 ans. La seule condition est que les futurs bâtiments répondent aux normes HM.

Cressy est le premier immeuble construit par la coopérative Équilibre. Dès le départ, l'enjeu est de concevoir un bâtiment ayant un faible impact environnemental d'où le choix du label Minergie P-Eco. Ceci impose une réduction d'environ 80% de la consommation d'énergie par rapport à un bâtiment standard.

Les architectes responsables du projet sont Stéphane Fuchs et Thomas Huber (bureau atba) qui ont une certaine expérience dans des démarches participatives ainsi que dans la réalisation des bâtiments à faible consommation énergétique.

Autre que le rapport environnemental, la coopérative voulait répondre à d'autres critères comme l'intégration harmonieuse et durable dans le quartier et promouvoir la diversité sociale au sein de l'immeuble.



Situation

Le bâtiment est situé à environ 30 minutes de la gare de Cornavin en transports publics. Tout en étant proche du centre-ville, il bénéficie d'un cadre naturel composé de la pénétrante végétale qui borde le Rhône au Nord ainsi que le cours de l'Aire au Sud. Des équipements sportifs et les bains de Cressy sont également très proches du bâtiment.



Forme urbaine et aménagements extérieurs

Les trois immeubles s'alignent sur la parcelle avec une double orientation. Celui d'Équilibre est le seul à avoir un potager commun. En effet, comme raconte Benoît Molineaux, contrairement aux deux autres coopératives voisines, Équilibre est une coopérative participative et les habitants ont pu ainsi choisir d'avoir un potager lors des démarches participatives.



Architecture bioclimatique

La façade orientée sud est composée avec des balcons qui évitent la surchauffe en été. La construction est en bois et l'isolation est une combinaison de bois, de ouate de cellulose et de laine de roche pour la toiture. Une ventilation qui récupère de 90% de la chaleur complète l'installation. Le concept constructif permet ainsi une réduction de 21% de l'énergie grise par rapport à un bâtiment Minergie P standard.



Espaces collectifs : multifonctionnalité

Autre que les balcons communicants et le jardin potager, le bâtiment compte aussi avec un atelier et une salle commune. Cette dernière fait office éventuellement de chambre d'amis.

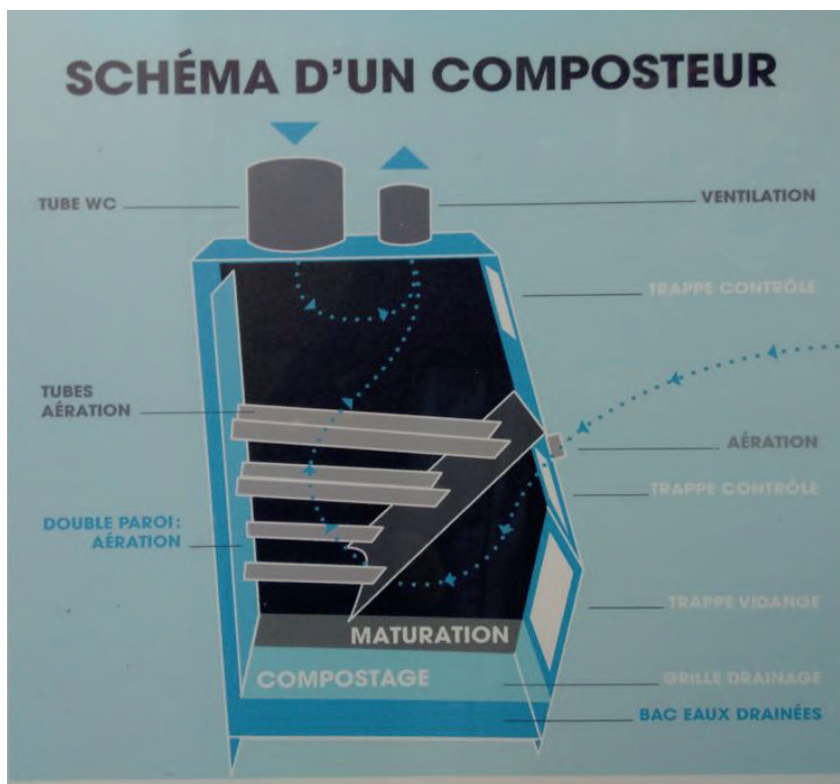


Toilettes sèches

Le bâtiment de Cressy est très ergonomique en eau grâce à un système de toilettes sèches installé dans tous les appartements de l'immeuble. C'est le premier bâtiment à Genève ayant une telle installation qui dispense le rejet des eaux usées dans les égouts. Le compost est stocké dans une chambre et réduit par un des vers. Environ 250 litres de déchets se transforment en 50 litres de matière organique par année. Le compost est par la suite envoyé au jardin potager après avoir été mûré.

Partage de voiture

Équilibre encourage fortement la mobilité douce. A Cressy, les habitants partagent la voiture – 4 automobiles pour 13 appartements. L'espace qui serait dédié à un parking donne lieu à la salle commune et aux services.



« Rentrer chez soi »

Imagine que tu rentres chez toi après une dure journée de travail. Tu laisses ton portable à Lirjete pour qu'elle t'y installe la dernière version pour le lendemain, et dans l'atelier de Paul mitoyen, tu demandes si ton vélo est déjà réparé.

Maintenant, tu pénètres dans le vaste hall où tu découvres des visages connus qui lisent le journal, causent ou jouent au billard. Dans un coin de la bibliothèque le vieux Lahcen fume son cigarre comme toujours à cette heure. Des effluves succulents attirent notre attention : Paul a fait des lasagnes, il y aura les petits fromages frais de Béatrice et les baguettes du dîner sont au four. Le tableau noir du bistrot affiche le menu du soir : artichauts farcis, soupe de potirons. Mais avant, tu jettes un coup d'œil à l'entrepôt alimentaire : qui sait, peut-être auras-tu envie de te préparer quelque chose toi-même ? Aujourd'hui, on a livré des légumes frais de l'agro-centre de Lancy. Au comptoir des plats à emporter, on propose de nouilles asiatiques faites maison, de la pizza au four, des

salades prêtes à assaisonner, du rôti de viande hachée, du gâteau... Mais Martin te propose d'aller manger au bistrot avec lui. Tu remets à plus tard les courses prévues - «au moins du lait et du pain pour le petit-déjeuner de demain», le magasin-depôt est ouvert 24 heures sur 24. Après le dîner au bistrot, tu passes rapidement à la blanchisserie. Tes draps et serviettes sont prêts. Carlo est de corvée de lessive, te donne quelques conseils pour ton service de lundi prochain. Actuellement, le concept de gestion de ton voisinage fonctionne avec six heures de bénévolat obligatoire par mois. S'y ajoutent six emplois professionnels rémunérés. Globalement, le résultat du mix est positif: les heures de travail ménager que tu économises dépassent les six heures de ta contribution et, en plus, tu bénéficies du confort d'un hôtel quatre étoiles. Côté coûts, ça joue également: tu peux manger à un prix avantageux au bistrot, tu dépenses moins en faisant tes courses, puisque les denrées alimentaires sont meilleures marché qu'autrefois chez le grand distributeur. En plus, elles sont plus fraîches, issues de

Scénario: Genève 2050, croissance zéro

culture biologique et tu en connais le producteur. Au bar, tu prends encore un dernier verre avec Daniel et Mélanie. Vous discutez des derniers rebondissements politiques, organisez une réunion dans le cadre d'une initiative pour la mise à disposition gratuite de vélos par la ville. Patrick recommande le restaurant aux influences mexicaines situé dans le voisinage qui jouxte le vôtre. Tu décides d'y manger demain: avec a carte à puce du voisinage, tu peux aller manger dans tous les voisinages du quartier et tu n'as même pas besoin d'argent liquide. Il est toutefois préférable de réserver. Enfin, tu montes dans ton joli petit trois pièces que tu partages avec Alex. Il n'a plus de cuisines intégrées standardisées: tu aménages ta cuisine selon les besoins individuels en utilisant les éléments que tu trouves dans l'ancien parking sous-terrain; l'appartement dispose évidemment de tous les

raccordements. Autrefois, tu avais un grand réfrigérateur et une cuisinière avec quatre plaques et un four. Mais depuis que tu trouves tous les produits dans l'entrocôt en bas, un mini-réfrigérateur et le réchaud à deux plaques sans four te suffisent, ce qui signifie un gain de place et une réduction des factures d'électricité. À la salle de bains, c'est la même chose: moins, c'est plus. Du fait que ton voisinage dispose d'un bain turc, la plupart des appartements non sont plus équipés que de douches et de toilettes. Tu t'installes confortablement sur ton canapé, tu allumes la radio et tu ne veux plus voir personne avant demain.

Voisinages & Communs
Hans E. Widmer
signé p.m.

Scénario: Genève 2050, croissance zéro

La notion du commun en tant que concept général offre une vision basée sur l'équité, la justice et la durabilité. La définition du commun utilisée ici n'implique pas tant une ressource avec une caractéristique intrinsèque – être commune par défaut – que le processus social qui se met en place lors du « faire commun ». Le commun constitue ainsi un système social qui remet en cause des notions fondatrices de notre société libérale comme la propriété et l'individualisme.

En regardant la ville sous ce filtre, les inégalités et injustices sociales apparaissent sous la forme des enclosures et marchandisation des ressources urbaines qui se cristallisent dans les fragmentations spatiales: on passe de l'injustice sociale à l'injustice spatiale. En effet, une partie des ressources produites et reproduites par la ville sont souvent réservées à une minorité. La notion du commun offre alors une source d'espoir en remettant en cause la gouvernance ou le pouvoir de décisions concernant ces ressources.

Cependant, le commun n'est pas toujours présent de manière permanente dans la ville. D'après l'état de lieu effectué au canton de Genève, il apparaît de façon plus stable dans l'habitation avec les coopératives de logements participatives. L'étude de cas dans deux coopératives choisies apparaît donc nécessaire pour comprendre un peu plus les enjeux spatiaux qui entourent cette notion.

Les visites des immeubles de la coopérative Équilibre – un à Cressy et l'autre à l'écoquartier de Vergers – révèlent des changements typologiques dans les immeubles de façon à adapter le bâtiment avec l'évolution des modes de vies. Ces visites mettent en lumière des initiatives entreprises par les habitants - comme le partage de voiture à Cressy - ou des projets ambitieux comme le projet d'alimentation de l'écoquartier.

Les coopératives apparaissent alors comme une étape plutôt qu'un point final. Les processus de partage et participation qui commencent au sein des immeubles dans les pièces collectives se poursuivent dans le quartier.

Si au début des études de cas, la ressource principale à laquelle on s'intéresse était l'espace matériel - le bâtiment - d'autres ressources font l'objet de l'appropriation et partage par les habitants comme le sol et la voiture. Ceci montre l'engouement d'une partie des habitants à la mobilité douce et une préoccupation concernant l'alimentation. Signes, entre autres, d'un désir de transition. Une transition qui s'opère non seulement dans des modes de vies plus communautaires et solidaires mais aussi vers un monde plus respectueux de l'environnement. Par rapport à cet aspect, la circularité crée dans l'immeuble de Cressy est parlantes avec le choix de l'installation des toilettes sèches dans tous les appartements ainsi que le choix constructif avec le label Minergie P-Eco.

" What if... " : vers une transition territoriale

Ces différents choix de la part des habitants peuvent avoir une répercussion dans la ville surtout s'ils se généralisent.

Si le partage de voiture ou le choix plus accentué pour la mobilité douce se manifeste, le dessin de la rue peut changer et avec lui l'affectation de places de parkings.

Si le choix pour une alimentation locale et durable s'avère générale, les circuits courts seront plus privilégiés. D'autres s'y mettront également au jardinage? Peut-être la ville de Calvin verra apparaître d'autres lieux de culture maraichère participatifs et autogérés.

A une organisation sociale correspond aussi une organisation territoriale. Quelle serait l'organisation territoriale de Genève en 2050 dans un scénario où la société ne cherche plus à accroître indéfiniment?

Si dans le l'écoquartier des Vergers les habitants pouvaient s'approprier des espaces extérieurs, quel serait alors son aménagement?

Bibliographie

Collectif d'auteurs. 1979. Vivent les Grottes. La lutte d'un quartier à Genève. « "Que faire?" » Photo Interfoto.

Bollier, David, Olivier Petitjean, et Hervé Le Crosnier. 2013. La renaissance des communs pour une société de coopération et de partage. Paris: C.L. Mayer.

Centre culturel international (Cerisy-la-Salle, Manche), Christian Laval, Pierre Sauvêtre, et Ferhat Taylan, éd. 2019. L'alternative du commun: [actes du Colloque de Cerisy-la-Salle, 8-15 septembre 2017]. Paris: Hermann.

Chabod, Louis, et Nicolas Hanssens. 2019. « Regards sur l'habitat coopératif genevois ». Enoncé théorique de master, Lausanne: EPFL. https://archivesma.epfl.ch/2019/017/chabod_hanssens_enonce/00_Regards%20sur%20l%27habitat%20coop%C3%A9ratif%20genevois_chabod_hanssens.pdf.

Cogato Lanza, Elena. 2013. De la différence urbaine: le quartier des Grottes/Genève. VuesDensemble. Genève: MétisPresses.

Dardot, Pierre, et Christian Laval. 2014. Commun: essai sur la révolution au XXI^e siècle. Paris: La Découverte.

Grégorio, Julien, et Luca Pattaroni. 2012. Squats: Genève 2002-2012. Genève; Paris: Labor et Fides ; Diff. Presses universitaires de France.

Harvey, David. 2012. Rebel cities: from the right to the city to the urban revolution. New York: Verso.

Santos Junior, Orlando Alves dos. 2014. « Urban Common Space, Heterotopia and the Right to the City: Reflections on the Ideas of Henri Lefebvre and David Harvey ». URBE - Revista Brasileira de Gestão Urbana 6 (541): 146. <https://doi.org/10.7213/urbe.06.002.SE02>.

Secchi, Bernardo. 2015. *La ville des riches et la ville des pauvres: urbanisme et inégalités*. Genève: MétisPresses.

Stavo-Debaugé, Joan, Luca Pattaroni, et Marc Breviglieri. 2004. « Les choses dues. Propriété, hospitalités et responsabilités. Ethnographie des parties communes des squats militants. » Direction de l'architecture et du patrimoine, Mission à l'ethnologie.

Stavrides, Stavros. 2016. *Common Space: The City as Commons*. London: Zed Books.

Susser, Ida, et Stéphane Tonnelat. 2013. « Transformative cities ». *Focaal* 2013 (66): 105-21. <https://doi.org/10.3167/fcl.2013.660110>.

Remerciements

Je tiens à adresser mes remerciements à

l'équipe pédagogique de l'EPFL,
au professeur Luca Pattaroni pour son encadrement
et à Valentin Bourdon pour ses conseils précieux

à Benoit Molineux et aux habitants des Vergers pour les visites de coopératives

à mes amis pour le support

à mes parents pour tout

(et à Pink Floyd, *why not*)



